

## MAJORITÉ MUNICIPALE

### Renforcer nos polices municipales pour mieux protéger le quotidien des habitants

Nous avons toujours considéré que la sécurité de chacun et la tranquillité publique sont les conditions essentielles de notre qualité de vie collective. Soutenu par l'Association des Maires de France et réclamé par de nombreux élus locaux, le projet de loi Police municipale 2026 actuellement examiné au Parlement va dans le bon sens en dotant enfin les communes de compétences adaptées aux nouvelles réalités du terrain. Il reconnaît que les Maires, premiers garants de la tranquillité publique, doivent disposer de marges d'action plus importantes pour répondre aux attentes légitimes de leurs administrés. Ce texte prévoit notamment la création d'un dispositif de « police municipale à compétence judiciaire élargie ».

Concrètement, les villes qui le souhaitent pourront permettre à leurs agents de traiter directement les incivilités du quotidien sans devoir systématiquement passer par les forces nationales. Cette évolution permettra une action plus efficace face à la petite délinquance. Demain, ils pourront dresser des amendes forfaitaires pour : la vente à la sauvette, l'usage de stupéfiants, l'occupation illégale d'espaces communs, ou encore certains comportements troublant gravement la tranquillité publique. Le texte renforce également les moyens d'intervention et d'investigation des polices municipales, avec des possibilités accrues de contrôle et de constatation des infractions. Autant de situations auxquelles les Montois peuvent être confrontés chaque jour et qui nécessitent des réponses immédiates. Ces nouvelles prérogatives seront strictement encadrées et accompagnées avec des formations adaptées, afin de garantir un exercice professionnel, proportionné et respectueux des libertés publiques.

#### → 100% pour les Montois

Charles DAYOT, Marie-Christine BOURDIEU, Farid HEBA, Nathalie GASS, Gilles CHAUVIN, Pascale HAURIE, Philippe DE MARNIX, Catherine PICQUET, Christophe HOURCADE, Marie-Christine HARMBAT, Jean-Jacques GOURDON, Hicham LAMSIKA, Claudie BREQUE, Jean-Marie BATBY, Marina BANCON, Chantal PLANCHENAU, Jeanine LAMAISSON, Mathis CAPDEVILLE, Delphine LEBLANC, Philippe EYRAUD, Nathalie GARCIA

## OPPOSITION MUNICIPALE

### Démocratie, transparence

La gestion d'une collectivité doit être transparente.

Les élus sont là pour être au service de leurs administrés, être à leur écoute avec une honnêteté sans faille et une constante transparence.

Être élu, requiert de la rigueur intellectuelle et nécessite un investissement personnel ainsi que la volonté de faire vivre l'équipe municipale à laquelle les électeurs ont fait confiance.

Le mandat qui s'achève a finalement été le contraire.

Divisions internes, querelles de personnes, invectives entre anciens amis ont été le lot de la mandature.

Le clan DAYOT et le clan DARRIEUSSECQ n'ont eu de cesse de s'affronter et de se dénigrer oubliant l'intérêt général.

Cette situation a entraîné des conséquences majeures négatives sur le fonctionnement et le rayonnement de nos collectivités : ville et agglomération.

Notre groupe a mené un travail d'opposition responsable en cherchant à construire et en s'engageant auprès de collectivités partenaires (Département, Région), dans lesquelles certains siègent, pour faciliter les financements nécessaires.

La transparence que nous pouvions attendre de l'équipe majoritaire a plusieurs fois été absente : communications tardives, partielles, informations dissimulées (nous sommes toujours dans l'attente de la transmission de la lettre du Préfet sur la sortie du réseau d'alerte de la ville).

Il est temps que cela change.

La démocratie, que nous voulons citoyenne, nécessite de la clarté, des actions collectives et partagées.

Elle suppose, écoute des citoyens et respect des agents des collectivités engagés pour le bien du service public.

C'est cet état d'esprit que nous anime et nous porte aujourd'hui et que nous nous engageons à conserver.

#### → Un Nouvel Elan Populaire

Céline PIOT, Alain BACHE, Frédéric DUTIN, Françoise LATRABE, Jean-Noël CAPDEVILLE, Valérie BONNEMAISON

## Droits et Devoirs

Un peu d'histoire : en France, la loi du 5 avril 1884 institue un régime juridique uniforme pour les communes (Paris exceptée), et est considérée comme l'acte fondateur de la Démocratie Municipale.

Elle décrète que les membres du conseil municipal seront élus au suffrage universel direct, suffrage universel auquel les femmes ne seront d'ailleurs autorisées à participer qu'en 1945 par la loi du 29 avril.

Souvenons-nous, dès 1791, Olympe de Gouge affirmait déjà dans La déclaration des droits de la femme et de la citoyenne : « La femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la tribune ».

Plus récemment, La Charte des droits et des devoirs du citoyen énonce clairement les principes et valeurs essentielles de la République résultant de la Constitution ou de la loi.

Tout citoyen en droit de vote peut exprimer ses choix par les urnes. Mais cette expression de la démocratie ne s'arrête pas derrière le rideau de l'isoloir. Elle donne aussi des responsabilités. Le respect de la liberté des autres à exprimer un choix différent du sien en est un.

Citoyens ! Votre devoir est de respecter les femmes et les hommes qui par leurs combats nous ont offert le droit de vote. Exercez-le, ce droit de vote. Puisse un jour voir l'émergence d'une démocratie directe, où les habitants, experts de leur territoire, seront au cœur des décisions, et où le vote blanc, parce qu'il peut parfois être le seul qui s'impose, soit reconnu pour ce qu'il signifie.

Citoyens, vous avez l'initiative. Votez !

#### → Marsan Citoyen

Bruno MINDÉ